

06.03.2024 - 09:00 Uhr

## Intelligence artificielle et journalisme: Le Conseil suisse de la presse publie des lignes directrices

Berne (ots) -

Le Conseil suisse de la presse a publié des lignes directrices concernant le recours à l'intelligence artificielle dans le travail journalistique, qui traite principalement de l'emploi d'outils générant du contenu (texte, photos ou images, vidéos ou commentaires audio).

Les lignes directrices se fondent sur la "[Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste](#)" (le code de déontologie des journalistes) et sur les [directives](#) connexes.

Les journalistes et les rédactions assument en tout temps la responsabilité des contributions qu'ils publient ; cette responsabilité ne peut en aucun cas être reportée sur un outil d'intelligence artificielle. Les contenus générés artificiellement (par ex. des photos ou des vidéos) ne doivent jamais pouvoir être confondus avec la réalité. L'usage d'outils d'intelligence artificielle doit toujours être signalé de manière transparente.

Les lignes directrices se concentrent sur les "devoirs des journalistes". Le Conseil de la presse se prononcera prochainement sur les "droits des journalistes" en relation avec l'IA. Le conseil de fondation n'a par ailleurs pas encore débattu de l'opportunité d'intégrer une disposition relative à l'intelligence artificielle dans le code de déontologie. Le Conseil suisse de la presse est conscient de la rapidité avec laquelle l'intelligence artificielle évolue et vérifiera régulièrement s'il doit adapter ses textes de référence.

Vous trouverez ici le texte intégral des [lignes directrices](#) et la "[newsletter #8 du Conseil suisse de la presse](#)", qui donnent un aperçu de la genèse des lignes directrices.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Secrétariat de direction  
Case postale  
3000 Berne 8  
+41 (0)77 405 43 37  
[media@presserat.ch](mailto:media@presserat.ch)  
[www.presserat.ch](http://www.presserat.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100916693> abgerufen werden.